



Tel fier  
qui ne tue pas

A Verton, le 10 août 2022

Chers parents,

Voici joint le dossier d'inscription aux restaurant scolaire et garderie municipale pour la rentrée 2022-2023.  
**Le dossier complet, avec tous les documents, est à déposer en mairie avant le vendredi 19 août 2022 inclus.**

Il comprend :

- le dossier d'inscription aux restaurant scolaire et (ou) garderie municipale et signatures des règlements
- le formulaire de prélèvement pour le restaurant scolaire (**à refaire complètement**)
- le formulaire de prélèvement pour la garderie (**à refaire complètement**)
- la fiche sanitaire de liaison.
- le règlement intérieur des restaurant scolaire, garderie municipale et charte (**à conserver**)

A votre dossier, merci de joindre la **photocopie des vaccins** et l'**attestation d'assurance** de votre enfant.

## RAPPEL



Les inscriptions pour les services Cantine et Garderie, sont à remettre à Mr BOURSAULT au niveau de la cantine (Restaurant Scolaire)

<i>Cantine</i>	<i>Garderie</i>
<b>Responsable</b> Mr Franck BOURSAULT	<b>Responsable</b> Mr J-Christophe DEMAREY
<b>06 07 23 92 26</b>	<b>06 79 12 69 16</b>

Site de la commune [www.verton-village.fr](http://www.verton-village.fr)

Nous vous souhaitons une bonne rentrée.

L'Adjointe Déléguée aux Affaires scolaires,

Malorie BRESSON



Le Maire,

Joël LEMAIRE